



Union européenne – Informations générales

- Paquet hiver du Semestre européen
- Echec des négociations sur le CFP
- Mandat de la Commission européenne pour ouvrir des négociations sur le futur partenariat UE-Royaume-Uni.

Politique numérique

- Une Europe adaptée à l'ère du numérique : propositions présentées

Actualité européenne de la protection sociale

SANTE

- Multiplication des initiatives UE dans la lutte contre le COVID-19
- Résultats du questionnaire sur la résistance antimicrobienne
- CHMP : deux médicaments approuvés, des évaluations suite à une BPC problématique

FAMILLE/JEUNESSE

- Taux des mères à l'emploi et accueil jeune enfant

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Résolution PE sur stratégie européenne sur le handicap
- Question parlementaire sur les travailleurs migrants d'Etats tiers détachés et réponse de la Commission.

Agenda Publications

FOCUS: L'urgence ne justifie pas tout

On peut se sentir démuni dans les situations d'urgence : comment réagir ? Comment être sûr de prendre la bonne décision ?

Cette réflexion est particulièrement pertinente dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

La UNE médiatique mondiale en continu, la peur d'une expansion de la pandémie peuvent contribuer à abaisser notre niveau de vigilance et à revoir (sérieusement) l'échelle de nos priorités.

La question est alors : que sommes-nous prêts à abandonner ?

La récente initiative du gouvernement français de recourir à l'article 49.3 de la Constitution française pour faire adopter sans vote à l'Assemblée nationale le projet de loi de réforme des retraites, qu'on le considère positivement ou négativement, pose la question avec acuité. Est-on prêt à abandonner le débat sur un texte, sinon sur le texte majeur social de ce quinquennat, qui peut impacter de nombreuses générations ?

Au niveau de l'UE, les discussions interminables sur le futur cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, amorcées en mai 2018 et voyant les Etats membres se diviser entre ceux en faveur d'un budget ambitieux et certains plus frugaux qui souhaitent limiter l'enveloppe totale à 1% du PIB font peser le risque d'un accord à minima au dernier moment.

Il est grand temps qu'un compromis émerge avant qu'une décision par défaut ne soit prise qui impacterait les citoyens européens pendant plus de 6 ans...

Autre défi : le Brexit, qui provoque une certaine lassitude voire une irritation à peine contenue. Toutefois, là encore, il est judicieux de ne pas s'en remettre à une décision prise dans l'urgence, quelques heures avant un retrait qui pourrait être brutal du Royaume-Uni. Les futures tractations avec le Royaume-Uni s'annoncent difficiles. Ce n'est pas un sujet d'étonnement en soi.

Le Premier Ministre britannique, Boris Johnson, a annoncé qu'il ne souhaitait pas un alignement réglementaire sur la législation de l'UE, c'est à dire en matière d'aides d'Etat, d'environnement, de conditions de travail ou de politique fiscale.

Sur cette base, l'on voit difficilement comment un compromis préservant aussi les intérêts de l'UE serait possible. La question est posée : faut-il d'ores et déjà accepter l'idée qu'un accord, à minima, au bénéfice du Royaume-Uni aura lieu quelques heures avant la date définitive du retrait ou dès maintenant être en position de force en acceptant l'idée d'un retrait sans accord ?

44%

La part d'hommes entre 25 et 29 ans vivant chez leurs parents
(Eurostat)

19,2%

La part « protection sociale » dans les dépenses publiques de l'UE
(Eurostat)

Publication des rapports par pays: la transition écologique au cœur du Semestre européen 2020.

Le 28 février 2020, la Commission a publié le paquet d'hiver du Semestre européen comprenant notamment des rapports sur la situation socio-économique par pays. L'accent mis sur la transition écologique et ses opportunités et défis en termes économiques et sociaux ainsi que l'intégration du suivi des objectifs de développement durable des Nations-Unis figurent parmi les nouveautés de ce nouveau Semestre européen. Le suivi de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux via les objectifs du Tableau de bord dédié est aussi mentionné et doit participer à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la croissance européenne pour « une transition verte et numérique, juste et équitable sur le plan social ».

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_320

Echec des négociations au Conseil sur le prochain CFP.

Les 20 et 21 février, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE se sont réunis pour débattre du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 sur la base d'un document préparé par Charles Michel, Président du Conseil européen dont la proposition a largement été rejetée à l'issue du sommet. Le niveau global du budget est un des points d'achoppement entre les Etats en faveur d'un budget ambitieux et les Etats « frugaux » qui souhaitent limiter l'enveloppe totale à 1% du PIB. S'ajoutent également les débats sur le maintien de rabais pour certains Etats, la création de nouvelles ressources propres ou la réduction des fonds alloués à la Politique agricole commune (PAC).

En parallèle, le Parlement européen a publié plusieurs notes sur ce sujet et s'était positionné contre la proposition du Président du Conseil en amont du sommet.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2020/02/20-21/>

et,

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL_BRI\(2020\)648186](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL_BRI(2020)648186)

et,

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL_ATA\(2020\)648764](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL_ATA(2020)648764)

et, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200218IPR72822/cfp-la-proposition-du-president-michel-n-est-pas-acceptable-pour-le-parlement>

Mandat de la Commission européenne pour ouvrir des négociations sur le futur partenariat UE-Royaume-Uni.

Le Conseil européen a autorisé le 25 février la Commission européenne à ouvrir le cycle de négociations dans le cadre du futur partenariat avec le Royaume-Uni. Les directives de négociation adoptées sont basées sur [le projet de recommandation présenté par la Commission le 3 février 2020](#).

Les directives de négociation définissent la portée et les modalités du futur partenariat que l'Union européenne envisage avec le Royaume-Uni. Ces directives couvrent tous les domaines d'intérêt pour les négociations, y compris la coordination en matière de sécurité sociale. En parallèle, le Premier Ministre britannique, Boris Johnson, a publié le 27 février l'approche de son gouvernement sur la future relation avec l'UE. Il propose en matière de coordination de sécurité sociale que des dispositions soient prévues pour garantir la couverture des soins de santé pour les touristes, les visiteurs dans le cadre de voyages d'affaires et les prestataires de services. Par ailleurs, l'ensemble des périodes de travail accomplies dans plusieurs Etats de l'UE devraient être prises en compte pour le calcul et le versement des pensions de base. Le Royaume-Uni se dit prêt à travailler pour établir des dispositions pratiques et réciproques en matière de coordination de sécurité sociale. Le document précise enfin que tout accord devrait être similaire en nature aux accords déjà conclus par le Royaume-Uni avec des pays extérieurs à l'UE et respecter l'autonomie du Royaume-Uni en ce qui concerne la définition de ses politiques sociales.

Pour plus d'informations, voir

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_324

et : <https://www.gov.uk/government/publications/our-approach-to-the-future-relationship-with-the-eu>

« Une Europe adaptée à l'ère du numérique » : les propositions présentées.

Dans le cadre de sa priorité *Une Europe adaptée à l'ère du numérique*, la Commission européenne a publié, le 19 février, trois documents présentant ses intentions en matière de données et d'intelligence artificielle (IA). Une première Communication intitulée [Façonner l'avenir numérique de l'Europe](#) présente l'ambition générale d'une Europe numérique au service des citoyens, dans une économie juste et compétitive et une société ouverte, démocratique et durable. La Communication sur la [Stratégie européenne pour les données](#) veut doter l'UE d'outils propres à en faire un leader mondial en la matière, dans le respect de standards de protection élevés. Enfin, le Livre Blanc [Intelligence artificielle : une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance](#) précise les initiatives voulues par l'exécutif en matière d'IA. Celui-ci est ouvert pour consultation jusqu'au 31 mai 2020.

Les propositions, outre leurs implications éthiques, pourraient pour nombre d'entre-elles avoir un impact direct sur les organismes et les bénéficiaires de la sécurité sociale : inclusion de la protection sociale parmi les secteurs « à risques » nécessitant des garanties supplémentaires, promotion des échanges de données (entre secteur public et privé, entre Etats membres), initiative sectorielle prioritaire en matière de santé, mise en place de l'Espace européen des données de santé...

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_273

Santé

Multiplication des initiatives européennes dans la lutte contre le COVID-19.

L'UE multiplie les initiatives en réponse à l'épidémie de COVID-19. Après l'annonce d'un financement de 232 millions d'euros, dont plus de la moitié destinés à l'OMS, la Commission a également débloqué des fonds extraordinaires d'Horizon 2020 pour un projet sur la réponse médicale et de santé publique à l'épidémie de coronavirus. Elle vient par ailleurs de constituer, le 2 mars, une équipe de réponse à l'épidémie constituée de 5 Commissaires en charge de couvrir les aspects de santé (prévention, marchés publics, dissémination de l'information et prospective), de mobilité (recommandations aux voyageurs et fonctionnement de la zone Schengen) et économiques. Elle a en outre lancé un site ayant la vocation d'être un guichet unique pour les informations relatives au COVID-19.

Les agences sont également mobilisées : alors que le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies publie entre autres des évaluations de risques quotidiennes, l'Agence européenne des médicaments a activé son plan pour la gestion des menaces émergentes. Celui-ci a vocation à identifier les médicaments prometteurs en cours de développement afin de pouvoir accélérer le processus jusqu'à la mise sur le marché.

Un deuxième Conseil EPSCO extraordinaire devrait se tenir le 6 mars. Outre le partage d'information, le cadre européen permet de recourir à des actions concertées : l'UE a par exemple cofinancé le retour des ressortissants présents en Chine, et 20 Etats membres s'apprêtent à lancer un marché public coordonné pour les équipements de protection individuelle.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_en

Résultats du questionnaire de la Présidence finlandaise sur la résistance antimicrobienne.

Le Conseil a publié, le 28 février, les résultats du questionnaire de la Présidence finlandaise aux Etats membres sur la lutte contre la résistance antimicrobienne (RAM). Les résultats sont encourageants en matière de disponibilité de plans d'actions nationaux ainsi que d'échanges de bonnes pratiques. Les Etats membres se disent majoritairement favorables au renforcement des forums permettant d'échanger informations et bonnes pratiques et à l'intensification des échanges avec l'EMA.

Pour plus d'informations, voir : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6036-2020-INIT/en/pdf>

CHMP : Deux nouveaux médicaments, des évaluations suite à une BPC problématique.

Le Comité des médicaments à usage humain de l'EMA qui s'est réuni du 24 au 27 février a notamment recommandé l'approbation de deux nouveaux médicaments, le

Fetroja (infections par organismes aérobies à Gram négatif), et le générique Tigecycline Accord (infections de la peau et des tissus mous, infections intra-abdominales).

Le Comité commence en outre une évaluation des médicaments pour lesquels les données d'études ont été fournies par le site de Bombay de Panexcell Clinical Laboratories suite aux questions soulevées par une inspection des bonnes pratiques cliniques (BPC) réalisée en octobre dernier par les autorités allemandes et autrichiennes.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-medicinal-products-human-use-chmp-24-27-february-2020>

Famille/Jeunesse

Extension de la durée d'accueil des enfants en primaire et augmentation du taux d'emploi des femmes en Allemagne.

Telle est la conclusion d'un rapport réalisé par le Ministre allemand pour les affaires familiales : le taux d'emploi des mères est passé de 2 à 6 points de pourcentage depuis la décision de proposer un accueil toute la journée des enfants en école primaire.

Le rapport estime que la mesure a permis de générer un revenu additionnel de 2 milliards d'euros par an en Allemagne, permettant un autofinancement du programme.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/aktuelles/presse/pressemitteilungen/ausbau-der-ganztagsbetreuung-finanziert-sich-zum-teil-selbst/144602>

Emploi et affaires sociales

Adoption à l'unanimité de la résolution sur la prochaine stratégie sur le handicap en Commission EMPL.

Le 20 février 2020, les eurodéputés de la Commission Emploi et Affaires sociales ont adopté à l'unanimité leur résolution sur la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour l'après 2020. Ils invitent la Commission à proposer une stratégie ambitieuse comprenant des objectifs et des délais de mise en œuvre clairs. La diversité des situations de handicap doit être prise en compte et une attention particulière doit être portée aux enfants ayant un handicap. La stratégie devra être accompagnée de fonds et d'un mécanisme d'évaluation adéquats pour lequel la collecte de données désagrégées et comparables sera cruciale.

Pour plus d'informations, voir :

https://emeeting.europarl.europa.eu/emeeting/committee/agenda/202002/EMPL?meeting=EMPL-2020-0220_1P&session=02-20-09-00

Question parlementaire sur les travailleurs migrants d'Etats tiers détachés et réponse de la Commission.

L'eurodéputé Johan Danielsson (S&D/ Suède) a adressé à la Commission européenne une question lui demandant de clarifier le cadre juridique européen concernant le détachement et notamment les moyens juridiques pour lutter contre l'exploitation de travailleurs ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'UE qui, après avoir obtenu des permis de travail dans un pays de l'UE, sont détachés dans d'autres États membres, principalement dans les secteurs de la construction et des transports.

La Commission européenne a répondu le 27 février en expliquant que la directive d'application relative au détachement de travailleurs de 2014 ainsi que la nouvelle directive 2018/957 sur le détachement de travailleurs viennent apporter des garanties supplémentaires aux ressortissants de pays tiers qui résident et travaillent légalement dans un État membre et qui sont détachés par des entreprises établies dans cet État membre. Enfin, elle estime que l'Autorité européenne du travail aidera les autorités nationales à faire appliquer les règles et à renforcer la coopération entre les États membres afin de favoriser une mobilité équitable.

Pour plus d'informations, voir

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2019/004377/P9_RE\(2019\)004377_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2019/004377/P9_RE(2019)004377_EN.pdf)

Evènements à venir

3 mars 2020, Bruxelles – Medicines for Europe, Représentation permanente hongroise, Présidence croate : « *A European Union that ensures patient access and sustainability* ».

Représentants des institutions et des associations européennes présenteront leurs vues en matière d'accès aux médicaments, des panels permettant d'en discuter deux aspects particuliers : les barrières à l'accès aux traitements oncologiques ainsi que le maintien de la disponibilité des médicaments génériques et la prévention des pénuries.

Pour plus d'informations, voir : <http://agenda.euractiv.com/events/european-union-ensures-patient-access-and-sustainability-201216>

4 mars 2020, Bruxelles – Groupe d'intérêt Accès aux médicaments des eurodéputés : « *The State of Health in the EU – persistent gaps in access: where do we go from here ?* ».

Le groupe d'intérêt des eurodéputés dédié à l'accès aux médicaments organise une conférence pour sa relance. Après une présentation du rapport sur l'état de la santé dans l'UE par la Commission européenne, les participants discuteront du rôle du groupe d'intérêt des parties prenantes, notamment de PACT (Patient Access Partnership), dans la réduction des inégalités à l'accès aux médicaments en Europe.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eu-patient.eu/Events/upcoming-events2/re-launch-of-mep-interest-group-on-access-to-healthcare/>

Amandine Crespy, “Why EU action on minimum wages is so controversial-yet so necessary”, Social Europe, février 2020, p.1.

Amandine Crespy, enseignante et chercheuse en science politique à l'Université libre de Bruxelles, présente sur le blog Social Europe les possibles suites pour la Commission européenne à la consultation des partenaires sociaux européens visant à instaurer un salaire minimum équitable. Elle estime que la Commission est difficilement en mesure de surmonter les obstacles juridiques et politiques étant donné que l'article 153 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif à la politique sociale exclut explicitement la rémunération des compétences réglementaires de l'UE. Si elle n'est pas impossible selon elle, la recherche d'une autre base juridique, dans un esprit de créativité juridique, semble toutefois délicate et sera vivement débattue. L'adoption d'un instrument juridique non contraignant serait alors la voie naturelle. Dans ce cas, une recommandation du Conseil de l'UE pourrait être l'instrument choisi. Son ancrage dans le Semestre européen aurait l'avantage de mettre en place un mécanisme de surveillance, grâce auquel une convergence lente pourrait être encouragée. Cependant, l'auteure rappelle que les recommandations du Semestre européen à caractère social, le respect et la mise en œuvre de ces recommandations ont tendance à être faibles.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.socialeurope.eu/why-eu-action-on-minimum-wages-is-so-controversial-yet-so-necessary>

Publication du guide juridique français de la mobilité des travailleurs en Europe.

Réalisé conjointement par les Ministères de la Solidarité et de la Santé et du Travail, les membres de la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (REIF) et coordonné par l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), le guide juridique de la mobilité des travailleurs en Europe est le fruit d'un travail collaboratif transversal inédit. Il vise à informer les salariés en situation de mobilité, leurs employeurs ainsi que les travailleurs indépendants de leurs droits et de leurs obligations en matière de droits du travail et de la sécurité sociale français. En fonction des conditions dans lesquelles va se dérouler cette mobilité, les règles applicables sont différentes. Contrat local, détachement ou pluriactivité, ces distinctions sont importantes puisqu'elles décrivent des réalités différentes. Dans chacun des cas, les situations du travailleur partant de France pour aller à l'étranger et de celui venant en France sont détaillées. En matière de mobilité internationale, les règles de droit du travail et de la sécurité sociale ont le même objectif : fournir un cadre juridique aux employeurs et aux travailleurs mobiles au sein du marché intérieur européen et dans le monde entier en tenant compte des particularités de chacune de leurs situations.

Sont également présentés dans ce guide en matière de coordination de sécurité sociale dans l'UE, le régime du détachement et celui de la pluriactivité qui concerne

l'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire d'au-moins deux États, en voie d'expansion.

Il est prévu que le guide fasse l'objet de mises à jour annuelles et intègre de nouveaux thèmes comme le télétravail et les conséquences du Brexit.

Pour plus d'informations, voir :

<https://fr.calameo.com/read/004310504e7c5fd15d5bf?authid=FlhEtqU51cq4>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

